

AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles

Note technique

Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne :

Affaires juridiques et conformité

Audit interne

Comptabilité réglementaire

Crédit

Détail

Haute direction

Opérations

Pupitre de négociation

Personnes-ressources :

Bruce Grossman

Analyste principal de l'information

Politique de réglementation des membres

416 943-5782

bgrossman@iiroc.ca

Mindy Sequeira

Analyste principale de l'information

Politique de réglementation des membres

416 943-6979

msequeira@iiroc.ca

19-0022

Le 11 février 2019

Liste des taux de marge variables (taux de couverture flottants) et des taux de marge (couverture) pour les erreurs de suivi à l'égard des produits sur indice canadien et américain admissibles

Cette liste est publiée tous les mois et donne les taux de marge à l'égard des produits sur indice canadien et américain dont l'indice est admissible à titre d'« indice » selon le sous-alinéa 9(a)(xii) de la Règle 100 des courtiers membres. Lorsque des produits sont admissibles à titre d'indices, ils peuvent donner lieu à l'utilisation de la méthode des taux de marge variables (taux de couverture flottants) pour le calcul de la marge (couverture).

Cette liste est établie en fonction des données disponibles sur la période terminée le 31 janvier 2019, et est en vigueur à compter du 14 février 2019 et jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par une liste subséquente.

La [liste des taux de marge variables \(taux de couverture flottants\) et des taux de marge \(couverture\) pour les erreurs de suivi à l'égard des produits sur indice canadien et américain admissibles](#) est accessible en format Microsoft Excel sur le site Internet de l'OCRCVM, dans la section « Manuel de réglementation », sous « Ressources complémentaires ».